

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 juin 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le douze juin deux mille quatorze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; ARESU Estelle ; BUHR Jean-Claude ; CHARLES Amanda ; DUVERNELL Stéphane ; FERSING Gérard ; HEHN Sophie ; HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; KUNZ Maryline ; MANN Eliane ; MEYER Raphaël ; MONNET Gaëtana ; WAGNER Patrice ; FEISS Dominique ; WEISLINGER Jean-Léon, HEHN Aurore.

Absents excusés : ZITT Dominique, MONNET Jean-Luc, WARING Elisabeth.

Absents non excusés :

Procurations ZITT Dominique à WAGNER Patrice, MONNET Jean-Luc à HEHN Jean-Claude, WARING Elisabeth à STAUB Martial.

Le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La proposition de Monsieur le Maire d'ajouter le point suivant :

D) 4) Transfert des subventions d'investissement à la Communauté d'Agglomération de Forbach dans le cadre de la compétence « Eau », est approuvée à l'unanimité.

D) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL 2014-MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du budget principal, et pour permettre une prise en charge de celui-ci par la trésorerie, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

c/675-(042) (Valeur comptable immobilisation cédée) = - 1 337 €	c/775 (Produits des cessions d'immobilisation) = - 1 337 €
--	---

INVESTISSEMENT

c/2111-(040) (Vente terrains communaux) = - 1 337 €	c/024 (Produits des cessions d'immobilisation) = + 1 337 €
--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes pour le budget primitif de l'exercice 2014.

2) BUDGET LOTISSEMENT « CYPRES II » 2014-MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du budget lotissement « Les Cyprès II » et pour permettre une prise en charge de celui-ci par la trésorerie, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

c/023 (Virement à la section d'investissement) = + 20 939,51 €	c/002 (Résultat de fonctionnement reporté) = + 20 939,51 €
---	---

INVESTISSEMENT

c/1068 (Excédent de fonctionnement) = - 20 939,51 €
c/021 (Virement de la section de fonctionnement) = + 20 939,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes pour le budget lotissement « Les Cyprès II » de l'exercice 2014.

3) CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, un courrier de la Communauté d'Agglomération, qui nous informe que dans le cadre de l'article 1650A du Code Général des Impôts, il convient de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit au régime fiscal de l'article 1609C du CGI, ce qui est le cas de la C.A. de Forbach. Cette commission comprendra, outre le Président, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants (sur une liste de 20 titulaires et 20 suppléants à proposer).

En conséquence il convient de proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité : Monsieur WAGNER Patrice comme représentant titulaire et Monsieur MONNET Jean-Luc comme représentant suppléant.

4) TRANSFERT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH-COMPETENCE « EAU »

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre de l'exercice de la compétence eau par la Communauté d'Agglomération et de l'exploitation du réseau d'eau à compter du 1^{er} janvier 2014, il convient après le transfert de l'actif et du passif, de transférer également la somme des subventions d'investissement à la date du 31/12/2013. Celle-ci s'établit à : 95 326,96 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser le transfert des subventions d'investissement, dans les conditions ci-dessus.

- D'autoriser son transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

II) URBANISME

1) VENTE D'UN LOPIN DE TERRAIN RUE VOLTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de Madame MEIER Marie-Ana épouse PIROTH résidante 14 rue Voltaire, et qui désire acquérir une surface de 20 m² sur un terrain communal (section 15, parcelle 439) pour y construire un abri voiture (carport).

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, la vente du dit terrain par la commune au prix de 4 500 € l'are (soit 45 € le m²). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

III) DIVERS

1) NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES-FIXATION DES HORAIRES RENTREE 2014-2015

Monsieur le maire informe l'assemblée, que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, plusieurs études et débats ont été menés et qu'à l'issue d'une dernière réunion en date du 13 mai, les parents d'élèves, le personnel enseignant et les membres de la commission scolaire, se sont mis d'accord sur les horaires de cours suivants, applicables dès la rentrée prochaine :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : cours de 8H15 à 11H30 et de 13H30 à 15H30,

- Le mercredi de 8H15 à 11H15.

Soit un total de 24 heures d'enseignement par semaine, sans périscolaire.

Une plage d'accueil, de 7H45 à 8H05, sera proposée pour les enfants dont les parents travaillent.
Le Conseil Municipal, approuve par 20 pour, 2 contre (HEHN Aurore et CHARLES Amanda) et 1 abstention (MONNET Gaëtana), cet aménagement horaire pour la rentrée 2014-2015.
Celui-ci sera en place au minimum pour les 3 prochaines années.

2) CONVENTION DE GESTION DU SITE KREUTZECK

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention entre la commune d'ALSTING, et l'association Connaître et Protéger la Nature (C.P.N.) « Les Faucons », en vue de préserver et gérer l'ancienne carrière de la Kreutzeck, partie située sur le ban de notre commune. Son but sera aussi de valoriser et conserver le patrimoine naturel et historique de ce site. Par cette convention, la commune sollicite le concours du C.P.N. « Les Faucons » afin d'assurer l'entretien et la gestion du site concerné.

Un plan de gestion sera établi par l'Association pour une durée de 3 ans, et ce plan sera soumis à l'approbation de la commune, avant sa mise en œuvre. De même un bilan annuel sera transmis par l'Association à la commune, ainsi qu'un projet d'action pour l'année suivante.

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans, et prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2014.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la mise en place de cette convention et autorise le Maire à en signer les termes.

3) MOTION CONTRE LA FERMETURE DES CONSULTATIONS POUR LE REGIME MINIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier des Fédérations Nationales des Mineurs, qui vient alerter la commune sur les décisions que s'apprête à prendre la Carmi de l'Est, qui entend supprimer 11 consultations médicales qu'elle considère comme secondaires, ainsi que le centre de médecine spécialisée de Freyming-Merlebach.

Ces décisions, si elles entraient en vigueur contribueraient encore à accélérer la désertification médicale dans notre bassin.

Aussi, propose-t-il au Conseil Municipal de prendre une motion de soutien en faveur de l'action de la CGT des mineurs pour le maintien de ces structures.

Le Conseil Municipal après exposé et délibération, à l'unanimité, approuve la prise de la motion suivante :

« Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition de la Carmi-Est de fermer 11 consultations médicales, considérées comme secondaires suite à sa propre décision de limiter à un ou deux jours d'ouverture par semaine (consultations de Spicheren Saint-Laurent, Diesen, Merten, Hundling, Farschviller, Saint-Avold Huchet, Porcellette, Hayange, Bure, Boulange et Joeuf ;

Considérant le manque d'anticipation de la Carmi-Est pour le recrutement de nouveaux médecins, ainsi que le manque de moyens mis en œuvre pour chercher de nouveaux candidats, notamment des remplaçants attitrés pour pallier les absences ou les départs en retraite ;

Considérant la proposition de la Carmi Est de supprimer le centre de médecine spécialisée de Freyming-Merlebach ;

S'insurge contre les propositions et décisions de la Carmi-Est qui ne font qu'accélérer la liquidation du régime minier et la désertification médicale de notre bassin, obligeant notamment les personnes âgées et à mobilité réduite à se déplacer loin de leur domicile pour obtenir une offre de soin ;

Apporte son soutien à la CGT des mineurs dans sa croisade pour préserver le régime minier au lieu de le détruire, d'autant que les mineurs lorrains ont grandement contribué à redresser l'économie française après la seconde guerre mondiale ».

IV) INFORMATIONS

1- Il est présenté au Conseil Municipal pour avis, un devis pour le remplacement de la porte d'entrée de l'Eglise (4 950 € HT). Une partie de l'assemblée trouve dommage de remplacer une belle porte en bois par une porte en alu. Le Conseil Municipal est néanmoins d'accord pour la prise en charge de ce remplacement, mais demande que d'autres devis soient présentés pour prendre une décision.

2- Le Maire explique qu'un emploi CAE sera mis en place à partir du 1^{er} août, pour remplacer Madame HEHN Claudine qui doit partir en retraite à compter du 1^{er} octobre, et ce jusqu'à la fin du congé parental de Madame MATTIUZZO Audrey. La commission du personnel se réunira pour le choix définitif de cette personne, après une 1^{ère} sélection en partenariat avec Pôle-Emploi.

3- Monsieur le Maire informe également qu'une étude est en cours, concernant le renforcement du talus de la jonction Les Geais - Rue du Bassin. De même pour les travaux Rue St-Jean, de nouvelles solutions d'aides seront demandées, pour compléter les dossiers en cours.

4- Présentation à l'assemblée du compte-rendu financier du match de gala du 8 mai 2014. La somme de 1 500 € a été versée à l'association Aide et Partage. Le club de football versera aussi une part des bénéfices réalisés sur la restauration lors de ce match.

5- Une réunion positive a eu lieu en mairie, pour la mise en place d'une association de jeunes. Celle-ci après discussion et accord avec l'ASCA, pourra se réunir dans leurs locaux. Il faudra encore finaliser certaines conditions lors de futures réunions.

La séance a été levée à 20h45

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,